

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 19
Procurations : 3
Absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2026

Présents : M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, Mme Jocelyne CRUEYZE, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Nancy DUMORTIER, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Nicolas LEROUVILLOIS, M. Vincent MALON, M. Gérald MENRAS, M. Bernard MOURET, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents : Mme Marion ALA, ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, M. Stéphane FAUDON, Mme Magali MOREAU ayant donné procuration à Mme Nancy DUMORTIER, Mme Monique LOUBIER ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

81/2026- Objet : Demande de subventions DETR et FRAT pour le financement d'un système de chauffage et climatisation de la salle Colucci au Monastier

Exposé des motifs

La salle Colucci au Monastier est un équipement public essentiel pour l'accueil des manifestations locales (associatives, culturelles, familiales, etc.). Les vagues de chaleur actuelles et à venir rendent son utilisation inconfortable pour ses utilisateurs. Le système de ventilation et de rafraîchissement n'a jamais été mis en place ce qui ne répond pas aux normes de confort thermique et sanitaire en vigueur. Ces dysfonctionnements entraînent des conditions d'utilisation dégradées pour les usagers et une surconsommation énergétique préjudiciable à l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Dans ce contexte, la commune souhaite engager des travaux de rénovation visant à :

- **Mettre en place un dispositif de rafraîchissement** (pompe à chaleur réversible,) pour garantir un confort thermique été comme hiver conformément aux objectifs de transition écologique et de sobriété énergétique.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **20 136.08 €**, Afin de financer ce projet, la commune sollicite des subventions auprès :

- **De l'État**, au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, dispositif destiné à soutenir les investissements structurants des communes rurales ;
- **Du Conseil départemental de la Lozère** dans le cadre du FRAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

1. **D'approuver** le projet de rénovation du système de chauffage et climatisation de la salle Colucci, tel que décrit ci-dessus, pour un montant prévisionnel de **20 136.08 € HT**.

2. **D'adopter** le plan de financement prévisionnel suivant :

Poste	Montant (HT)	Financement sollicité	Montant (HT)	Taux
Travaux	20 136,08	Subvention État (DETR)	12 081 €	60%
		Subvention Départementale	4 027 €	20%
		Autofinancement communal	4 028.08 €	20%
Total	20 136.08 €	16 108 €	20 136.08€	100%

3. **D'autoriser Monsieur le maire à :**

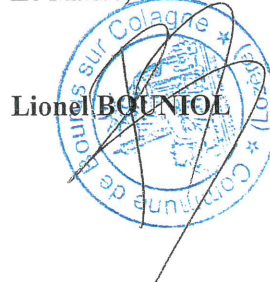
- Déposer une **demande de subvention auprès de l'État** au titre de la **DETR** pour un montant de **12 081 €** ;
- Déposer une **demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Lozère** au titre du FRAT pour un montant maximal de **4 027 €** ;
- Signer tous les documents nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers de subvention (notes explicatives, délibérations, conventions, etc.) ;

Bourgs sur Colagne, le 09 juillet 2026

La secrétaire de séance,


Magali ROUSSET

Le Maire,


Lionel BQUINTOL